

Demande de transfert du retrait anticipé selon l'encouragement à la propriété du logement

N° de la personne assurée :

Requérante ou requérant

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

NPA / Lieu :

Date de naissance :

Etat civil :

E-mail :

Contact pour demandes de précisions :

Informations au sujet du retrait anticipé

Date :

Montant :

Institution de prévoyance responsable :

Adresse :

Biens fonciers et dates du transfert

Adresse de l'ancien bien foncier :

Date de la vente de l'ancien bien foncier :

Notaire responsable pour l'ancien bien foncier :

Adresse du nouveau bien foncier :

Date de l'achat du nouveau bien foncier :

Notaire responsable pour le nouveau
bien foncier :



Documents destinés à prouver l'utilisation (copies)

- Transfert sur un bien foncier existant
 - Contrat de vente du nouveau bien foncier
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du canton de Berne)
- Transfert sur un bien foncier en construction
 - Contrat de vente du nouveau bien foncier
 - Contrat d'entreprise
 - Permis de construire
 - Extrait actuel du registre foncier (seulement hors du canton de Berne)

Objet d'habitation (uniquement nouveau bien foncier)

Genre d'objet d'habitation

- Maison familiale (maison individuelle, maison jumelée, maison mitoyenne, etc)
- Appartement

Emménagement au nouveau domicile prévu le :

Forme de la propriété du logement (uniquement nouveau bien foncier)

- Propriété individuelle
- Copropriété
- Propriété commune avec la conjointe ou le conjoint / la partenaire enregistrée ou le partenaire enregistré
- Droit de superficie distinct et permanent

Frais

Pour les dépenses mentionnées ci-après dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), la CACEB prélève les indemnités suivantes :

- Versement anticipé ou transfert de versement anticipé	CHF	200
- Versement anticipé avec rénovations	CHF	300
- Mise en gage	CHF	100
- Combinaison versement anticipé et mise en gage	CHF	250

La demande ne peut être traitée qu'après réception du paiement.

Restriction du droit d'aliéner selon la LPP

La personne assurée soussignée prend formellement connaissance du fait que la CACEB inscrit une restriction du droit d'aliéner auprès du registre foncier compétent selon art. 30e LPP (uniquement pour les biens fonciers établis en Suisse).

En signant cette demande, la personne assurée reconnaît et accepte le procédure.

Signatures

Si la personne assurée est mariée / en partenariat enregistré, veuillez joindre une copie d'un document officiel actuel avec la signature de la conjointe ou du conjoint/ de la partenaire enregistrée ou du partenaire enregistré (par exemple passeport, carte d'identité).

Lieu et date :

Signature de la personne assurée :

Lieu et date :

Signature conjointe ou conjoint :

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH66 0900 0000 6074 1732 3
Bernische Lehrerversicherungskasse
Unterdorfstrasse 5
3072 Ostermundigen

Zahlbar durch (Name/Adresse)

┌ ────────────┐

└───────────┘

Währung Betrag ┌┐
CHF ┌ ───┐

Annahmestelle

Zahlteil



Konto / Zahlbar an
CH66 0900 0000 6074 1732 3
Bernische Lehrerversicherungskasse
Unterdorfstrasse 5
3072 Ostermundigen

Zahlbar durch (Name/Adresse)

┌ ────────────┐

└───────────┘

Währung Betrag ┌┐
CHF ┌ ───┐

└───────────┘